

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 23 FEVRIER 2017

Le vingt-trois février deux mille dix-sept, à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de GUERN, se sont réunis à la Mairie, au nombre de douze, en suite de la convocation faite le 16 février 2017.

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de quinze.

Étaient présents : MM. LE BOUEDEC Joseph, MARTIN Jean-Pierre, L'HOSTIS Stéphanie, GERBEAU Philippe, MORAUT Christelle, LE DÉVÉHAT Yannick, LE LIBOUX Claude, LE GOFF Armand, GUILLEMOT Marianne, EZANIC Jean-Louis, LABORDE Catherine et NEDELLEC Morgane.

Étaient absents excusés : Monsieur LE BADEZET Yoann et Madame ROBIN Evelyne.

Madame ROBIN Evelyne donne procuration à Madame L'HOSTIS Stéphanie pour prendre part à toutes délibérations et émettre tous votes.

Était absente : Madame EVENNO Carole.

Secrétaire de séance : L'HOSTIS Stéphanie.

DÉCISIONS

1°/ DEMANDE DE SUBVENTION – RESEAU DE CHALEUR

Monsieur le Maire fait savoir que le projet de réseau de chaleur sera inscrit au budget annexe primitif 2017 et pourrait inclure une participation de l'État au titre du fonds de soutien à l'investissement public local ainsi qu'une participation du Conseil Départemental au titre du Programme de Solidarité Territoriale.

Les dépenses prévisionnelles pour ce projet se décomposent de la façon suivante :

- Amélioration performance énergétique des bâtiments communaux :

Mairie : 47 650.00 €

Salle polyvalente : 36 000.00 €

- Production énergie renouvelable par le biais de l'installation de 300 m² de panneaux photovoltaïques : 80 000.00 €

-Adaptation de la salle des mariages et de la salle de conseil : 25 000.00 €

Soit une dépense totale de 188 650.00 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré, 13 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre du Programme de Solidarité Territoriale,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention complémentaire au titre du fonds de soutien à l'investissement public local auprès de l'Etat,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

2°/ DEMANDE DE SUBVENTION – TRAVAUX QUELVEN

Monsieur le Maire fait savoir que le projet de création d'un système d'assainissement semi-collectif des eaux usées à Quelven entraîne des travaux propres de la commune, comme l'enfouissement des réseaux électriques, téléphoniques et la réhabilitation du réseau d'éclairage public ainsi que des travaux d'aménagement de l'espace urbain et de la voirie. Ce programme sera inscrit au budget primitif 2017 et pourrait inclure une participation de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et celle du Conseil Départemental au titre du Programme de Solidarité Territoriale.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, 13 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre du Programme de Solidarité Territoriale,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention, au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) auprès de l'Etat,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

3°/ ADHESION 2017 ASSOCIATION BRUDED

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la réception d'un courrier de proposition d'adhésion à BRUDED pour l'année 2017. Cette association BRUDED a pour but de promouvoir l'aménagement du territoire dans l'esprit du développement durable en Bretagne et Loire-Atlantique. Pour cela, l'association met en réseau les collectivités afin qu'elles puissent partager leurs expériences et leurs initiatives de développement durable.

L'adhésion 2017 de la commune s'élève à **347.75 €** (0.25 € x 1391 hab)
(année 2016 : 348.50 €)

Monsieur le Maire propose de délibérer sur l'adhésion à BRUDED pour l'année 2017.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, 13 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'adhésion à la charte de BRUDED pour l'année 2017, pour un montant total de **347.75 €**,
- **DIT** que les inscriptions budgétaires nécessaires au paiement figurent au budget primitif de l'exercice 2017,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

4°/ VALIDATION DE LA MAITRISE D'ŒUVRE - QUELVEN

Monsieur le Maire présente au conseil le lauréat de la consultation à maîtrise d'œuvre pour les travaux d'assainissement à Quelven.

Monsieur le Maire donne connaissance du lauréat qui est le suivant :

- Maîtrise d'œuvre Système d'assainissement semi-collectif QUELVEN attribuée au cabinet NICOLAS ASSOCIES de Pontivy par Pontivy Communauté.

Monsieur le Maire informe également l'Assemblée de la réception de l'offre du cabinet NICOLAS ASSOCIES concernant la maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement de Quelven par la commune de GUERN.

Pour des travaux estimés à 150 000 € HT hors réseaux électriques, l'offre du cabinet est de 6 300 € HT soit 7 560 € TTC.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, 13 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

- **ACCEPTE** l'offre du cabinet NICOLAS ASSOCIES de Pontivy pour un montant de 6 300 € HT (soit 7 560 € TTC),
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

5°/ APPEL A PROJETS PDASR 2017

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'un appel à projet « Plan Départemental d'Action de Sécurité Routière » (P.D.A.S.R.) est lancé pour la sécurité routière sur l'année 2017.

Les projets doivent s'inscrire dans le cadre des 5 enjeux fixés par le document Général d'Orientations (2013-2017) :

- alcool et produits stupéfiants ;
- vitesse ;
- jeunes ;
- usagers fragiles (piétons, cyclistes, cyclomoteurs, motocyclistes) ;
- seniors.

Le présent appel à projet s'adresse à l'ensemble des collectivités territoriales, des organismes publics ou semi-publics (groupements d'intérêt public, sociétés d'économie mixte, établissements publics), des établissements scolaires, des associations et aux autres acteurs privés (entreprises, fédérations professionnelles...). **Les dossiers sont à déposer avant le 28 février 2017.**

Le conseil municipal, après avoir délibéré, 13 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

- **DÉCIDE** de déposer un dossier relatif à trois enjeux : Vitesse, Jeunes et Séniors;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

6°/ DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Budget communal

Monsieur le Maire présente les projets d'investissement pour l'année 2017. Certaines opérations ont déjà débuté pendant l'exercice 2016.

Les reports de ces opérations sont :

- Frais d'études La Ruche + Quelven	102 938.00 €
- Achat du terrain Le Liboux	70 844.00 €
- Réseaux de voirie	3 240.18 €
- Travaux entretien Chapelle de Quelven	496.23 €
- Renouvellement informatique médiathèque	1 544.56 €
- Achat de petit mobilier	408.85 €
- Honoraires Maîtrise d'œuvre et démolition La Ruche	<u>186 928.32 €</u>
	366 400.14 €

Les financements attendus sur les opérations engagées en 2016 s'élèvent à **381 474.08 €uros**.

Les nouveaux besoins de financement pour l'exercice 2017 dans le cadre du programme d'investissement 2017 sont les suivants :

- Terrain Le Liboux	5.256.00 €
- Echéance achat La Ruche	75.000.00 €
- Travaux aménagement Quelven	150.000.00 €
- Construction pôle périscolaire	745.696.61 €
- Renouvellement informatique école ENR	8.000.00 €

- Achat de matériel services techniques	1.500.00 €
- Programme Voirie 2017	43.000.00 €
- Programme Entretien Eglise paroissiale (Conformité Electricité)	15.000.00 €
- Programme Entretien Chapelle Quelven (Electricité)	10.000.00 €

La valorisation de ces divers projets sera confirmée puis ils seront priorisés pour être inscrits au budget 2017 et dans les limites de celui-ci. Les besoins exprimés excédant les ressources mobilisables, certaines dépenses devront être reprogrammées ultérieurement.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée des valeurs des taux d'imposition pour l'année 2016 et propose leur maintien pour l'exercice 2017 à savoir :

- Taxe d'habitation : **10,96 %**
- Taxe sur foncier bâti : **16,22 %**
- Taxe le foncier non bâti : **41,74%**

Après avoir délibéré, le conseil municipal à 13 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

- **APPROUVE** le maintien des taux d'imposition exercés **depuis 2012** pour l'année 2017,
- **PRECISE** que toute hausse des taxes résulte de l'augmentation de **0,4%** des bases décidée par la Loi de Finances,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

INFORMATIONS

1°/ RECENSEMENT POPULATION 2017

Monsieur Jean-Pierre MARTIN informe l'assemblée que le recensement de la population s'est terminé le **18 février 2017 à minuit**. Au dernier recensement, Guern comptait 1 391 habitants.

Monsieur le Maire informe l'assemblée des premières données de ce recensement.

2°/ GUERN ACTUS MARS 2017

Monsieur le Maire rappelle que le Guern Actus de Mars doit être imprimé et déposé à la Poste pour le 2 mars 2017. (Distribution à partir du 6 mars 2017).

3°/ MISE EN RESEAU DES MEDIATHEQUES

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de la construction du Pôle Enfance, une mise en réseau de trois médiathèques voisines (Malguénac et Le Sourn) a été suggérée par la Direction des Affaires Culturelles du Morbihan. La première rencontre du groupe de réflexion (élus et personnes affectées à la médiathèque) s'est déroulée la semaine dernière et des pistes d'action ont été évoquées :

- Création d'une base d'ouvrages unique ;
- Libre accès aux 3 médiathèques quelle que soit la commune d'adhésion ;
- Chaque commune régleme ses tarifs, les heures d'ouverture et les moyens (durée des prêts) qu'elle y affecte ;
- Un temps de coordination alloué par chaque commune sur une fonction d'animateur de réseau ;

- Installation d'un logiciel commun aux 3 communes permettant des réservations par Internet. Le coût d'investissement est de 2233,33 € HT/commune et 211,00 € en fonctionnement annuel.

4°/ FISCALITE DIRECTE LOCALE

Majoration des logements meublés non affectés à l'habitation principale

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée un point décisionnel du dernier conseil concernant l'article 1407 ter du code général des impôts qui prévoit la possibilité pour les conseils municipaux, par une délibération prise avant le 1er octobre, de majorer la part leur revenant de la cotisation de taxe d'habitation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale.

L'article 97 de la loi de finances pour 2017 prévoit désormais que le conseil municipal peut moduler cette majoration entre 5 et 60 % et non plus à un pourcentage de 20 % défini par la loi. En 2017, les communes peuvent délibérer jusqu'au 28 février 2017 pour instituer ou moduler la majoration de taxe d'habitation due à compter de 2017.

Le conseil municipal devait se prononcer le 23 février 2017, or, après vérification auprès de la Préfecture du Morbihan, la commune de GUERN n'a pas à délibérer sur ce point.

5°/ QUESTIONS DIVERSES

DATES DES ELECTIONS PRESIDENTIELLES

Premier Tour : Dimanche 23 avril 2017

Second Tour : Dimanche 7 mai 2017

ATTENTION SCRUTIN jusqu'à 19H00

Afin d'anticiper l'organisation de ses deux journées d'élections, les élus sont invités à s'inscrire sur le planning des permanences.

Prochain conseil le jeudi 16 mars 2017 à 19 h 00 :
avec pour ordre du jour l'examen du PADD du PLUi